



**MINISTÈRE
DE L'ECONOMIE,
DES FINANCES
ET DE LA SOUVERAINETÉ
INDUSTRIELLE ET NUMÉRIQUE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Paris, le 22 juillet 2022
N° 43

COMMUNIQUE DE PRESSE

Appel à candidatures : présidence de l'Autorité des marchés financiers

Le mandat de l'actuel président de l'Autorité des marchés financiers (AMF), Robert Ophèle, échoira le 1^{er} août 2022.

Bruno Le Maire, ministre de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et numérique, salue la façon dont l'AMF a rempli son mandat afin d'assurer le bon fonctionnement et l'intégrité des marchés financiers et de protéger les investisseurs, au cours des cinq dernières années, sous la présidence de Robert Ophèle.

Créée par le législateur en 2003, l'AMF est une autorité publique indépendante qui régule les acteurs de marché et produits de la place financière française, afin de veiller à la protection des épargnants investissant dans des produits financiers, à l'information des investisseurs et au bon fonctionnement des marchés. Pour assurer cette mission, cette autorité est dotée de pouvoirs de réglementation, d'autorisation, de surveillance et, lorsque cela est nécessaire, de contrôle, d'enquête et de sanction. L'AMF compte près de 500 collaborateurs, issus des métiers de la finance, du chiffre et du droit.

Le code monétaire et financier dispose que le président de la République nomme le président de l'AMF pour une durée de cinq ans, non renouvelable. Conformément à l'article 13 de la Constitution, les commissions permanentes compétentes des deux assemblées doivent préalablement être consultées.

Les candidats à la fonction de président de l'AMF devront démontrer une expertise en matière financière et de fonctionnement des marchés financiers et, si possible, détenir une expérience de la sphère publique ainsi qu'européenne et internationale. Ils devront signaler leur candidature, d'ici au 26 août 2022, à l'adresse suivante : candidature-presidence-AMF@dgtresor.gouv.fr. A réception de leur acte de candidature, un message leur sera envoyé pour préciser les éléments attendus pour le dossier de candidature et leur donner toutes informations utiles sur le poste et la procédure.

Les candidatures retenues seront examinées par un panel de personnalités qualifiées. Le panel procédera à l'audition des candidats retenus et présentera une recommandation pour la nomination aux fonctions de président de l'AMF.

Contact presse :

Cabinet de Bruno Le Maire : 01 53 18 41 13 - presse.mineco@cabinets.finances.gouv.fr